

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : MMES. DARRIET – JAUBERTIE - MEYER - RISPAIL  
MM. BORDESSOULLES – CHALOUPIN - CLAUDEL – DELAGE  
DUFFILLOL – GARRIGUES – MAGOT – NORMANT - RASSIS

Absent excusé : Monsieur THOMAS ayant donné procuration à Monsieur CHALOUPIN

Monsieur Ludovic BORDESSOULLES est élu secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire demande à son conseil de rajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant à signer une convention avec le SIVOM du Sauternais. L'ensemble du Conseil accepte.

**PROCES-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2023**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 16 Novembre 2023. Madame MEYER demande si la faute qu'elle avait relevée a été corrigée. Après vérification et confirmation, le procès-verbal **est approuvé à l'unanimité**

**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS**  
N° 2023-029

Monsieur le Maire fait la lecture de la délibération et explique le détail des missions du référent déontologue. Etant donné que la personne choisie a déjà pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juin 2023, plusieurs élus soulignent le manque d'utilité d'une telle délibération.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- DE DESIGNER Monsieur Jean-Guy DINET en qualité de référent déontologue des élus de la Commune de BIEUJAC conformément aux dispositions définies ci-dessus.
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération

**ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE POUR LA SALLE POLYVALENTE**  
Délibération n° 2023-030

Mesdames DARRIET et MEYER font compte rendu au conseil municipal d'essais qui ont été réalisés préalablement avec deux modèles. Elles précisent également que plusieurs devis concurrents ont été réalisés. Après délibération le choix se porte sur le modèle GHIBLI ROLLY à batteries.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition d'une auto-laveuse pour la salle polyvalente.
- ACCEPTE le devis de la Société G-Tech pour un montant de 3 276.00 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapprochant à l'achat.

Madame DARRIET propose également d'acheter des dosettes unitaires pour éviter une mauvaise utilisation. Ce choix est validé par tout le conseil.

Madame DARRIET propose également qu'un récurage de toute la salle soit fait avec une machine plus puissante en location. Cette opération sera réalisée en 2024.

Monsieur le Maire propose que dès que nous aurons la machine, ce soit notre agent qui lave la salle le lundi pour les locations des associations de la commune. Proposition validée par tout le conseil.

## **REACTUALISATION TARIFS MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**

### Délibération n° 2023-031

Monsieur le Maire explique que les tarifs de location de la salle polyvalente décidés lors de la délibération n°2015-016 en date du 16 septembre 2015 ne sont plus en adéquation avec la hausse des coûts de fonctionnement et qu'il convient de réévaluer ces tarifs.

Il indique également que vu les tarifs actuels de l'énergie, une plus-value est envisageable pour compenser les dépenses de chauffage sur la période hivernale.

Monsieur BORDESSOULLES précise que le coût de fonctionnement du système de chauffage se situe entre 27 € et 45 € pour 24h.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité FIXE et ADOPTE les dispositions et tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente comme suit :

#### Période du 15 avril au 15 octobre :

- Habitants de Bieujac : 100 €
- Personnel communal : 100 €
- Hors Commune : 400 €
- Association extérieure : 200 €

#### Période du 16 octobre au 14 avril :

- Habitants de Bieujac : 150 €
- Personnel communal : 150 €
- Hors Commune : 450 €
- Association extérieure : 250 €

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur pour toutes réservations confirmées à compter du 1er Janvier 2024.

## **REACTUALISATION DU TARIF ET DE LA DUREE DES CONCESSIONS TRADITIONNELLES AU CIMETIERE**

### Délibération n° 2023-032

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réajuster le prix des concessions précédemment décidé lors de la délibération en date du 5 Septembre 2008. Il explique également que les concessions perpétuelles ne sont plus proposées dans aucunes communes en 2023.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de réactualiser les tarifs de la façon suivante :

Concessions traditionnelles : 40 € le m<sup>2</sup> pour 30 ans ou 60 € le m<sup>2</sup> pour 50 ans.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er Janvier 2024.

## **AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION SYNDICAT MIXTE DU SAUTERNAIS**

Délibération n° 2023-033

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie, le Syndicat Mixte du Sauternais peut réaliser des prestations diverses pouvant répondre à des besoins sur le territoire communal. Il présente à l'assemblée le projet de convention autorisant ce Syndicat à réaliser en prestation de services des travaux généraux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Mixte du Sauternais pour une durée d'un an et prorogée par tacite reconduction pour une durée identique.

### **POINT FINANCES**

Monsieur MAGOT confirme la bonne santé financière de la commune comme détaillé lors du précédent Conseil Municipal. Il indique qu'il a demandé aux agents d'être vigilants sur la saisie des dernières factures 2023.

### **PROPOSITION D'AQUISITION FINANCIERE PAR UN PROPRIETAIRE – PARCELLE DE PEUPLIER.**

Monsieur le Maire indique qu'un propriétaire a proposé à la commune d'acquérir une parcelle de peupliers aux bords du Beuve. Après échanges, Monsieur le Maire fera une proposition ferme de 3 000 € pour l'achat de cette parcelle.

### **LOTISSEMENT HAMEAU DE GATINE (APPROBATION PLAN, EMPRUNT)**

Monsieur le Maire présente le plan V8 réalisé par le maître d'œuvre Monsieur Philippe ESCANDE. Ce plan est validé par l'ensemble du conseil.

Monsieur MAGOT indique qu'il a commencé à faire des demandes auprès des banques pour le prêt relais de 100 000 € qui servira à financer les travaux de voiries. La première proposition est un taux à 3.9 % sur 24 mois avec un coût de 975 €/ trimestre.

### **DEPOT SAUVAGE**

Monsieur le Maire indique que les dépôts sauvages au niveau du PAV sont un fléau pour la commune. C'est un sujet préoccupant et plusieurs solutions seront envisagées si le phénomène perdure ainsi.

### **COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- **URBANISME:**

Monsieur NORMANT indique que le dossier concernant la demande de changement de destination pour les 24 séchoirs à tabacs est en cours. Un retour est attendu pour fin d'été 2024.

- **ASSOCIATION ENCORE DES TIROIRS CACHES:**

Monsieur MAGOT indique que l'association Encore Des Tiroirs Cachés a réuni les Maires des communes voisines pour leur faire une demande de subvention.

- **SYNDICAT DES EAUX :**

Monsieur le Maire indique qu'une loi votée par l'état prévoit en 2026 la dissolution et le transfert vers une société privée de tout syndicat des eaux se trouvant sur une seule communauté de commune.

Pour éviter une montée des prix dû à la privatisation, le SIVOM et le SIAEPA sont en cours d'étude pour réaliser une fusion et rester en syndicat.

## **RAPPORTS DE COMMISSIONS**

- **SIRP**

Madame DARRIET indique qu'une délibération a été votée pour l'ouverture de crédits et emprunts de travaux correspondant à la restructuration de l'école de Bieujac.

La secrétaire du SIRP a demandé une mutation sur une commune voisine. Une offre d'emploi a été publiée pour son remplacement.

Il a été décidé d'harmoniser la fin de l'accueil périscolaire à 18 h 30 sur les deux communes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- L'Etat a demandé aux communes de faire un geste envers les agents pour les soutenir face à l'inflation. Une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat pourra leur être versée fin janvier. Un projet de délibération a été transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour avis.
- Une demande a été faite par un propriétaire de mettre sur son terrain un mobil-home afin d'y accueillir ses parents. Cette pratique est interdite par la loi, un refus a été signalé.
- Monsieur et Madame PETIT ont fait parvenir un présent et une carte aux enfants des TAP pour les remercier de leur contribution à la décoration du village pour les fêtes de fin d'année. Le conseil municipal remercie également les enfants pour leur participation et remercie Monsieur et Madame Petit pour leur geste bienveillant.
- Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Madame DARRIET pour la réalisation de tous les supports de communication distribués aux habitants.
- Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Madame MEYER pour l'organisation réussie de la fête des lumières.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 25 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.